

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD



**ARRETE REGLEMENTANT
PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
DANS LA RUE DE LA MAIRIE
DE SAINT-JODARD**

Le maire de la commune de Saint-Jodard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivant,

Vu la demande présentée le 12 juin 2023 par Monsieur Bastien ALLOIN, co-président du comité des Fêtes de SAINT-JOARD d'organiser la Fête Patronale les 1^{er} et 2 juillet 2023,

Vu la demande présentée le 12 juin 2023 par Madame Séverine BRUSQ, présidente du Sou des écoles de St Georges-Pinay-St Jodard, demeurant Le Bourg, 42510 SAINT GEORGES DE BAROILLE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de tenir la fête de l'école à SAINT JODARD à l'occasion le 30 juin 2023,

Considérant qu'il leur appartient de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures pour prévenir les accidents et assurer la sécurité lors des manifestations organisées

Considérant que les manèges forains vont s'installer sur la place Léonard PERRIER du village à compter du 26/06/2023

Considérant l'Intérêt Général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la fête de l'école le 30 juin, et de la fête patronale les 1^{er} et 2 juillet 2023, la rue de la mairie sera fermée et le stationnement interdit le vendredi 30 juin 2023 de 19h à 22h30, le samedi 1^{er} juillet de 19h00 à 24h00 et le dimanche 2 juillet de 00h00 à 05h00 et de 10h00 à 19h00, sauf pour les piétons et les véhicules de secours.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera organisé dans le bourg de SAINT-JODARD, parking de la salle des fêtes, place du cimetière, dans le pré de M Jandet exploité par M Durel, et place de la gare pendant cette même période.

Article 3 : Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE et transmis à la gendarmerie de BALBIGNY.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BALBIGNY.

Fait à St Jodard, le 14 juin 2023,



Le Maire,
Dominique RORY